

DJILLALI LIABES[\*]

**Etat-Nation et classes sociales : à propos d'un article** [\*\*]

S'il fallait mettre un semblant d'ordre dans les réactions à mon intervention (et à l'article publié dans les cahiers du CREA n° 3, pp. 48-60), l'on pourrait, sans déformer notablement le sens de ces réactions, proposer l'architecture suivante :

1) – tout d'abord, la *question de l'Etat*, de son rôle, de ses fonctions, des intérêts qu'il constitue, qu'il refoule, 'congèle" ou "pétrifie", qu'il exprime en en digérant le "côté pointu", semble être fondamentale, en ce sens que pratiquement, toutes les réactions – de près ou de loin – s'y sont référées. *La question d'un projet de société*, d'un choix ou d'une stratégie de développement semble rejoindre la préoccupation, exprimée par un autre intervenant, de donner "un visage" à l'Etat, en définissant la nature de ses agents, en leur donnant un nom générique ; en en identifiant les modes de cristallisation.

A cette préoccupation centrale, je répondrai de différentes façons, par touches successives. Mais, au préalable, il nous faut nous mettre d'accord sur ce qui, peut-être, constitue *le fondement de notre spécificité* (de la spécificité du processus de constitution de l'Etat Nation).

A cet égard, il me faut signaler deux faits majeurs, et dont il faut tenir compte, impérativement.

1.1. Le premier des deux faits majeurs réside dans *l'héritage social, politique, symbolique, de légitimation, de la guerre de libération*. On ne peut occulter ce "consensus" à la fois spontané et lentement intériorisé – depuis la constitution du mouvement politique nationaliste moderne – qui représente la pierre angulaire pour l'expression du projet de société, l'équilibre des forces sociales, la gestion des contradictions, l'arbitrage entre des projets sociaux concurrents contradictoires ou franchement antagoniques ; *c'est en fonction de la volonté de sauvegarder ce consensus – un pacte social tacite sur le fond de prééminence de l'État sur la Société Civile – que sont traités les problèmes de développement, de société et les luttes politiques...* La conjoncture, les rapports de forces quotidiens sont pris en charge de la même manière. Je peux donner un exemple, qui se trouve illustrer ce consensus-pacte social. Il s'est constitué, depuis 1967, un secteur public important ; c'est un fait indéniable. L'on sait que ce secteur public n'a pas *seulement* une fonction d'accumulation (au sens que donne R. LUXEMBURG à ce concept, cf. l'article précité, p. 52) ; près de 40 % (en 1980) de la main-d'oeuvre sont à considérer en surnombre. Quel que soit le type d'explication envisagé (emploi social, emploi de réserve, prise en

charge des fonctions qui ne ressortissent pas à l'entreprise similaire, en Occident, telles que la maintenance, la restauration, le transport du personnel, le social etc...), l'on est dans la nécessité de considérer cet aspect.

De plus, l'entreprise publique, dont la majeure partie connaît des difficultés financières (d'endettement notamment et de surcoûts) ne peut pas procéder au licenciement de son collectif de travail. Elle ne peut non plus se mettre en faillite, la pratique courante étant que l'État intervient toujours pour injecter des capitaux supplémentaires.

L'entreprise publique, telle qu'elle a fonctionné donc jusqu'à présent, est un des lieux économiques de "réalisation" du consensus... Réalisation au sens de donner une "réalité" tangible à une *aspiration populaire* d'emploi et de bien être social. Réalisation, d'un autre côté, au sens de constituer une base matérielle pour la *promotion/transformation des petites bourgeoisies* intellectuelle, marchande (urbaine et rurale) (voir à cet égard la communication de M. L. BENHASSINE à ce même colloque). Réalisation, par ailleurs, d'une *volonté d'hégémonie des fractions les plus "porteuses" de ces mêmes petites bourgeoisies*.

1.2. Le second de ces faits réside dans la *rente énergético-minière* (de plus en plus simplement énergétique). Il est incontestable, ici également, que la rente a permis de réaliser beaucoup de ces aspirations profondes, exprimées par les masses, pendant la période coloniale. La rente sert de moyen d'accumulation – la valorisation des hydrocarbures en serait la traduction technique-économique – ; elle permet la réalisation d'une politique de formation et d'éducation, d'une politique de santé ; elle sert à financer la généralisation d'un modèle de consommation de type moderne. Bref, *la rente permet, avec toutes les équivocités que l'on connaît au "concept", de donner corps au consensus. Aussi, l'aisance financière, surtout après octobre 1973, constituerait, pour notre pays, la base matérielle de la "prorogation" du consensus*<sup>[1]</sup>.

En gros techniquement, la stratégie algérienne de développement traduirait un projet de société dans lequel toutes les composantes de la société trouveraient un bénéfice. Dès lors, je pourrais considérer ce projet (développementiste) comme étant le résultat de *l'agrégation*, de la *digestion* (assimilation en fonction du métabolisme social, sur fond de consensus) des aspirations des différentes fractions de classes, voire des classes sociales en formation, *sous la direction* (la domination sans hégémonie ?<sup>[2]</sup>) *d'un bloc au pouvoir*.

2) - Essayons d'aller plus en avant dans la mise en évidence du mode de formation/formulation de ce projet de société<sup>[3]</sup>.

Je considérerai, pour ce faire, une question que j'ai eu l'occasion d'étudier lors des travaux de recherche académique. Je cite ici la "question" de la "voie libérale" au/du développement, l'alternative libérale fondée sur l'entreprise privée, "l'initiative créatrice" de l'entrepreneur. Cette question – politique au plus haut point – n'est pas neuve. Elle est relativement ancienne ; et si nous devons la dater, il nous

faudra retourner à la III<sup>ème</sup> Internationale (les thèses de Lénine-Roy de 1920 ou les recommandations du IV<sup>ème</sup> Congrès de 1922), pour trouver les premiers linéaments de cette question. Il était question, à l'époque, de traiter le problème des révolutions démocratiques bourgeoises dans les pays arriérés (Sultan Galiev et le "galiévisme", les thèses sur le droit des nations, la voie chinoise etc...) Nous retrouvons cette question traitée par Mao Zé Dong (voir les textes de 1927-1930 et ceux postérieurs à la Démocratie Nouvelle, 1940) et Ho Chi Minh.

On la retrouve enfin, posée dans des termes – sémantiquement et syntaxiquement parlant – tout à fait différents, dans les Chartes de l'État Algérien (1962, 1964, 1976), celle d'Action Nationale de Nasser (1959) et... dans quelques écrits de Michel AFLAK le fondateur du Baâth, en 1955-1956.

Le problème résidait, dans le "traitement" correct de la contradiction classique capital/travail, dans un contexte national marqué par la domination impérialiste, coloniale ou néo-coloniale.

Il me semble donc que *la "thèse" propriété privée exploiteuse et propriété privée non exploiteuse, condense, tout en les refoulant/déconnectant, les problèmes que susciterait le développement d'une bourgeoisie nationale* (encore une notion problème !) *dans les pays dominés*. Il me semble que cette thèse (ainsi que bien d'autres, par d'autres revendications - programmes) est la "preuve" linguistique de la permanence, malgré les contextes et les conjonctures difficiles, de la revendication libérale, ou du moins, de l'aspiration de la petite bourgeoisie opprimée par le marché colonial, à se développer, une fois l'indépendance acquise.

Là également, le consensus est à sauvegarder : les notions de Code des Investissements ou de "règles du jeu" sont là pour lui donner sa matérialité. Je pourrais évoquer, et ceci concernera d'autres "segments" de la société, d'autres acteurs, la GSE ou la Révolution Agraire ; elles sont passibles, comme pratiques politico-sociales – bien plus que strictement économiques – *de mobilisation/introjection (Marcuse)*, du même traitement et de la même analyse.

Pour conclure ce deuxième point, je mettrai l'accent sur l'équivocité et l'ambiguïté constitutives du projet de société de l'Etat-Nation contemporain ; et lorsque je dis constitutives, c'est dans la double acception du mot : comme adjectif, ce sont l'équivocité et l'ambiguïté qui doivent être considérés comme telles. D'un autre côté, le projet de société ne se constitue – au sens d'une AG constitutive – que sur fond d'ambiguïté et d'équivocité, base du consensus.

L'équivocité est donc polysémique : là où la classe ouvrière entendrait développement pour la satisfaction de ses besoins essentiels, la bourgeoisie d'entreprise, les petites bourgeoisies urbaine et rurale vont entendre développement du marché, des procès privés, des catégories marchandes. *Ce qui nous est spécifique, c'est l'impossible congruence des deux écoutes*. Et, dans le projet de société dans son entier, tel qu'il se "raconte", tous les segments du discours de l'Etat-Nation sont des

montages et prêtent, nécessairement, à équivoque structurelle (consensuelle/imposée ?).

3) – Un autre point qui a suscité pas mal d'interrogations est relatif à l'articulation privé/public. Là aussi, cette question n'est technique – économique dans le mauvais sens du terme – qu'en apparence. En période de fluidité des rapports sociaux, où la société est en pleine mutation/fabrication et est donc extrêmement labile, toutes les pratiques, même les plus apparemment anodines (et non économiques) sont des pratiques d'instrumentalisation, de captation, d'appropriation/privatisation du projet de société (pour autant que ce dernier puisse avoir une logique ou une cohérence) ou de ses résultats (des résultats de sa matérialisation – mise en oeuvre).

Tout d'abord, cette articulation privé/public, productrice de catégories sociales et de contradictions correspondantes, se fait dans un contexte qu'il est utile de rappeler. Pour ne se limiter qu'aux espaces productifs, l'on soulignera que le secteur privé se reproduit dans un champ économique, social et politico-institutionnel protégé, stabilisé, sécurisé. Il existe un monopole sur le commerce extérieur, véritable écran de protection, et une légitimation publique-étatique (pour reprendre l'expression de S. DE BRUHN OFF) de l'entreprise privée, qui paie ses impôts, se conforme à la réglementation du travail, fait oeuvre utile en somme ; un système de prix d'une grande facticité, un système fiscal poreux, un marché de la force de travail banale immense, l'inexistence de problèmes de réalisation de la production du privé (comme ce dernier se concentre dans la production des biens de consommation, il a pour clients le salariat du public et du privé, une autre façon de récupérer une partie de la rente) seraient les autres caractéristiques du champ économique-politique. *J'ajouterai encore le "capital de relations", plus important que le capital-argent, puisqu'il va permettre le court-circuit systématique de la segmentation bureaucratique et l'utilisation des réseaux de pouvoirs-monopoles* (horizontalité qui subvertirait la verticalité entretenue par l'État). Pour cette raison, il nous est impossible de quantifier le secteur privé (dans la production des biens matériels et les BTP) ; je peux néanmoins donner quelques chiffres (manipulés à la source, parce qu'ils émanent d'un secteur opaque par essence). Ce sont donc des ordres de grandeur minimale (voir les tableaux en annexe).

Le dernier point à être soulevé a tourné autour de la définition – quantification du secteur informel non-structuré. Je dois dire tout d'abord que je ne me suis intéressé qu'à la production "informelle" pour le marché ; il est cependant très clair que l'on ne peut aborder cette question sans la mettre et rapport avec les processus – effets contradictoires de l'accumulation : structuration, institutionnalisation (le code des investissements, ou le code fiscal, celui de l'enregistrement ou le code douanier sont les traductions de cette légitimation-légalisation), création au grand jour d'entreprises, d'affaires florissantes, constitution de richesses ostensibles et consommation ostentatoire ; à l'autre pôle, si je me permets l'expression, "informalisation" d'un vaste secteur de l'activité économique et sociétale, et c'est en ce sens que je disais que ce *secteur informel, souterrain, parallèle*, qui constituerait – au plan

économique – le réseau des capillaires et qui est de "création" récente (après 1970) *est étroitement lié à la redistribution de la rente et est, par conséquent, modalité sociale et économique de répartition du surplus social.*

Un contenu différent pourrait être donné au concept d'informel. J'entends par là la *reconstitution-revivification des relations de sociabilité* tout à fait originales, qui tiendraient de l'ancien et du moderne... Par exemple, le repli-observable depuis la fin des années 1970 – sur la famille ; peut-être réaction à une forte bureaucratisation et à l'échec des sociabilités tentées sur fond de développement... Les unions professionnelles, les coterie administratives ou d'entreprise ont éclaté ou ne sont pas crédibles. Dès lors, cette valeur-refuge que constitue la famille – au sens large – est l'affirmation de l'informalisé, de l'informalité, de l'horizontalité. Echéec donc d'une rationalité qui était censée faire tâche d'huile ; victoire par contre des segments bureaucratiques, parcelles et lieux d'exercice du pouvoir. L'informel en serait le négatif et le point-limite.

Revenons à l'informel productif : une large part des producteurs informels (à domicile, à dominante féminine), qui s'adonne à des productions – assemblages modernes : bonneterie, layette, confection, ou traditionnelles : conditionnement d'épices, couscousseries, pâtes alimentaires, stéarinerie, confiserie d'olives, confiseries orientales, dépend étroitement des marchands, soit du commerçant donneur de commandes, soit de l'industriel qui "délocalise" ainsi, en se transformant en donneur à façon, chez des façonniers à domicile ou en donneur d'ordres, à des quasi- sous-traitants. Donc, quel que soit le côté ou l'angle d'attaque de ce problème de l'informel, force est d'admettre que *l'informel est étroitement régulé par le formel* ; il évolue en fonction de ses rythmes et répond à une demande sociale que seul le secteur patent, visible peut recevoir, quantifier, satisfaire, selon toute apparence. On peut remarquer une floraison d'imitations locales de productions étrangères (je ne parle pas des pirateries industrielles), mélangées à des produits de contrebande, fabriquées dans le secteur informel qui, dans ce cas, dispose de son réseau d'écoulement (à la différence de la production "sous-traitée" qui reparait dans les vitrines des grands magasins) ; segmentations du marché, de la production de la force de travail, telles seraient les caractéristiques de cette *production informelle qui s'insère dans un circuit redistributif à base rentière* ou valorisant le trafic de devises avec l'émigration).

L'estimation dans ce cas, est une véritable gageure. Au niveau même du secteur privé "structuré", la relative mobilité des affaires (un taux de "turn-over" de 25 % est minimal), ajoutée à la lenteur désespérante de la saisie statistique, compliquent la tâche du chercheur... et du politique.

Les chiffres présentés plus bas, sont des données minimales. On pourrait estimer, sur la base de recoupements avec des sources extrêmement dispersées (le monopole, le fisc, le commerce, les APC, le MPAT etc...) que le secteur privé industriel structuré (recensé) emploie, au moins, 300.000 salariés (y compris donc les entreprises de 0 à 4 salariés). Si l'on y adjoint l'aide familiale, importante, le secteur privé utiliserait près de 450.000 personnes (salariées et aides familiaux) ;

quant à l'informel, le chiffre de 5.000 ateliers pour Alger (dans le textile et la chaussure) ne me paraît pas du tout exagéré, lorsque l'on sait, à travers le fichier le plus récent, celui de 1983, qu'il existe 6.700 entreprises dans la wilaya d'Alger. Cependant, que l'on s'entende sur la notion de salaire : il n'a rien à voir avec l'image de l'emploi industriel régulier, avec le SNMG. Au cours des années, un puissant mouvement de délocalisation des activités privées, une ruralisation en quelque sorte, a certainement été dicté par des considérations de salaires et/ou de concurrence. En gros, les salariés dont on parle sont des ouvriers précaires, surtout dans les entreprises de 0 à 9 salariés, où l'instabilité est structurelle, pour des tas de raisons, la plus importante est celle qui a trait à l'approvisionnement ; la dépendance à l'égard d'un plus gros y est la règle.

Dans ce cas, les catégories usuelles sont impuissantes à saisir le réel ; *le salaire n'est pas le salariat* ; le profit n'a que très peu de choses en commun avec le profit capitaliste, dans la mesure où viennent se greffer *différents modes de valorisation du capital-argent* (et non pas de la valeur, ce concept est trop chargé scientifiquement, et son utilisation me paraît prématurée, non-construite ou hors de propos), et donc diverses façons de faire de gros profits (monopole, sous-monopole, pénurie, corruption, appropriation privative de la propriété publique etc...).

Les faits sont là et il nous faut en tenir compte. Partis d'une réflexion sur la classe ouvrière, l'observation *méthodiquement* menée du réel social s'est avérée être un instrument, irremplaçable de *compréhension* des concepts fondamentaux de la science sociale. Lorsque je dis que le profit n'a que très peu de choses à voir avec le profit (de l'entrepreneur) capitaliste, je prends en charge l'aspect éminemment construit de la catégorie du profit. Ce dernier n'est pas le résultat d'un travail appliqué à un capital, mais il se situerait à l'intersection de l'économie et du politique. Produire en sous-capacités et faire énormément de profit, parce qu'en face, une quantité énorme de liquidités flotte, c'est faire preuve d'un flair entrepreneurial doublé d'un sens de la "société", qui consiste à ne pas pousser les cadences, épargner le travail humain, parce que, de toutes les façons, tout se vend.

### **Quelques remarques en guise de conclusion**

Un intervenant a parlé de bourgeoisie d'Etat comme l'autre pôle de la classe ouvrière ; je pense que c'est une solution trop limpide, trop abrupte et, me semble-t-il, tout ce que l'on a avancé jusqu'à présent milite en sa défaveur.

Pourquoi ? Si l'on admet – et ceci non par purisme, mais par souci de bien nous définir – qu'une bourgeoisie se constitue dans le cadre de rapports marchands capitalistes structurant l'ensemble de l'activité économique et sociale, l'on ne peut que constater l'inadéquation des critères avec la réalité que vivent les pays de la périphérie. Il est certain que la constitution d'un vaste secteur d'Etat, d'une propriété d'Etat et le noyau organisateur du procès de formation d'une classe (ou d'un conglomérat de fractions de classes contradictoirement soudées), les caractéristiques historiques de constitution de ce secteur d'Etat, ainsi

que l'étatisation/bureaucratisation (contradictoires, parce qu'elles donnent naissance à une foule d'activités "privées", informelles) de la vie sociale, le non-fonctionnement de la loi de la valeur (pour autant qu'on puisse parler de fonctionnement), ou du moins, son fonctionnement bizarre, anormal, atypique, font que le concept de Bourgeoisie d'Etat me paraît trop monolithique pour lui accorder une quelconque opérationnalité, dans la conjoncture actuelle.

De plus, si on le déclare recevable, qu'en sera-t-il des alliances et des formes d'organisation de la classe ouvrière ? Il est sûr qu'ici l'on marche en terrain trouvant et les catégories sont fuyantes.

Je regarderais plutôt du côté de la notion de classe-Etat<sup>[4]</sup>, proposé par H. ELSSENHANS (voir les cahiers du CREA, n° 3, pp. 23-27), en ce qu'elle s'imbriquerait à celle d'Etat-Nation. Une verticalité (une organisation bureaucratique de l'économie et de la société, une segmentation des appareils et des pouvoirs, une appropriation différenciée de la rente) dont rendrait compte la notion de classe Etat viendrait à "couper" une horizontalité suggérée par le concept d'Etat-Nation. Constitution de la Nation, depuis l'indépendance, par l'intermédiation de la production d'une classe-Etat, sur fond de consensus... et de rente.

**Tableau n° 1 : Part de l'excédent net d'exploitation selon le secteur juridique (source - MPAT) (en millions de DA)**

	1970	1974/1977	1978
Secteur privé	28.275,3	47.412,2	17.342,5
Secteur public	9.730,5	49.778,4	17.114,3

**Tableau n° 2 : Evolution de l'accumulation brute de fonds fixes (source - MPAT) (en millions de DA)**

	1969	1973	1977	1978
	6.958,3	13.940,5	41.174,4	53.424
A Brute dont BTP	2.957,4	5.771,7	13.142,8	15.783
industrie	1.407,4	2.813,7	10.814,6	16.262

**Tableau n° 3 : Revenus des employeurs et patrons (non agricoles)**

	1967-1968	1979	79/68
Employeurs-patrons	39.943,00	149.522.00	4.05
Moyenne	9.073,00	29.180	3,22

Tableau n° 4 : Concentration des revenus (non agricoles)

	1968		1979	
	% pop.	% revenu	% revenu	% revenu
Employeurs-Patrons	1,1	3,9	2,0	8,5
Travailleurs manuels	49,1	34,5	43,3	32,4

Tableau n° 5 : Estimations de l'artisanat de production (ministère des industries légères)

1. Artisanat traditionnel	:	13.500
dont tissage tapis	:	8.100
Dinanderie, Brod.	:	5.400
2. Artisanat "moderne"	:	23.500 (sous-estimé)
Aliment	:	10.105 (largement sous-estimé)
Textile	:	5.640 -
Travail du bois	:	3.160 (largement sous-estimé)
BTP et autres	:	3.995 (largement sous-estimé)

Tableau n° 6 : Evolution de l'artisanat de service

Recens.	1966	:	110.000
Recens.	1977	:	170.000
Estim.	1982	:	250.000

Tableau n° 7 : Estimations du secteur privé industriel (structuré?) (source MPAT)

Recens.	1966	:	110.000
Recens.	1977	:	170.000
Estim.	1982	:	250.000

\* Y compris énergie et eau et mines et carrière et BTP pour 80.

## Notes

---

**[\*]** Chercheur au CREA - Enseignant à l'Institut des Sciences Politiques (Alger).

**[\*\*]** Ce texte comporte quelques rajouts par rapport à celui que j'avais présenté au colloque déjà cité. Ces rajouts concernent surtout le 1er point et la conclusion. J'espère revenir sur les quelques idées suggérées ici dans un prochain article. Que l'on me pardonne le "style parlé" et l'utilisation de la première personne du singulier. Au fond, ne serait-il pas temps que chacun de nous s'assume dans ce qu'il fait et dit ?

**[1]** Cette formulation, malgré son côté lapidaire, me semble bien mettre en évidence la conjonction de deux facteurs, économique et politique. La rente énergétique a pu donner corps aux aspirations de la "base d'offensive" de la lutte de libération, donnant ainsi une plus large assise au consensus et légitimant le procès de constitution de la classe Etat, instrument de réalisation de l'Etat-Nation. Dans la théorie économique, une telle conjonction de facteurs s'appellerait "économie politique", Nous y reviendrons.

**[2]** Là aussi, le point d'interrogation est à prendre au pied de la lettre. L'hégémonie - comme direction intellectuelle et morale - peut-elle prendre l'aspect de la "matérialité" de la matière ? En bref, la matière peut-elle être le langage de l'idéologie, ou plus exactement, la manière peut-elle être l'idéologie du politique ? Je renvoie pour ce point à l'exposé fait par Ahmed HENNI aux journées d'Etudes sur industrialisation et acculturation (Oran, décembre 1983) ; "excès de culture et entraves à l'industrialisation", CREDO, Oran, sans date.

**[3]** ...à travers la formulation d'un discours d'organisation... POULANTZAS, l'Etat, le pouvoir, le socialisme, PUF, Paris, 1977.

**[4]** Le retour au concept (ou à la catégorie) du mode de production asiatique d'une part, à ceux élaborés par Gramsci (notamment le concept de révolution passive) serait nécessaire pour une plus grande précision conceptuelle.